



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-026

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt six,
le trente mars,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 mars 2026**

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ;

Madame Hakima HENDOU et Messieurs Jean-Claude MARTINEZ, Marc SAUVAGEON, Adjoints.

Mesdames Valérie BEGUELAL(arrivée à 19h08, présente pour ce vote), Aline CAO, Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD et Messieurs Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean MASSONI, Frédéric MACQUET, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Alexandre BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean MASSONI, Conseiller Municipal ; Monsieur Jean-Pierre DE PAOLI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Audrey SUAU, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale ; Madame Sophie BEGUELAL, Conseillère Municipale.

Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGET LOCAL COMMERCIAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les résultats de l'exercice apparaissant sur le Compte Financier Unique du budget « Local commercial » au 31 décembre 2025,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 4.349,68 € comme suit

- **3.809,58 €** section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- **540,10 €** section de fonctionnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 31 mars 2026

Pour copie conforme, en mairie le 1^{er} avril 2026

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Certifié exécutoire

- 7 AVR. 2026

Reçu en Préfecture le 7 AVR. 2026

Publié ou notifié le 7 AVR. 2026

- 7 AVR. 2026

